



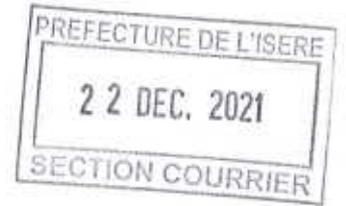
ISERE

38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 décembre 2021

DELIBERATION N° 2021/055



L'an deux mille vingt et un, le 20 décembre, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 15 décembre 2021, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Jacques HAIRABEDIAN, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 18
Nombre de conseillers votants : 18

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2021

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25/10/2021. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021/055 : RAPPORTS ANNUELS 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE GRENOBLE-ALPES-METROPOLE

Madame **Nelly JANIN QUERCIA**, Rapporteuse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2224-5 ;
VU le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement qui prévoit la présentation au Conseil municipal des rapports annuels pour les compétences « Eau et assainissement » transférées à des établissements publics de coopération intercommunale ;
VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 du CGCT et modifiant les annexes V et VI du CGCT ;
VU le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Grenoble-Alpes Métropole » ;
VU les délibérations n°31 et 32 du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole en date du 2 juillet 2021 prenant acte des rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et de l'eau potable de Grenoble-Alpes-Métropole ;
La Commune de Noyarey a été destinataire des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établis par Grenoble-Alpes Métropole pour l'exercice 2020 ; ils doivent être présentés en Conseil municipal avant le 31 décembre 2021.
Considérant les rapports 2020 présentés en annexe, ainsi que leurs synthèses,
Il est **PROPOSE** au Conseil municipal de prendre acte des rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de Grenoble-Alpes-Métropole.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de ces rapports.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 22/12/2021

Reçu en préfecture le : 22/12/2021

Exécutoire le : 22/12/2021

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 22 décembre 2021

Le Maire

Nelly JANIN QUERCIA



2020

ASSAINISSEMENT

*Rapport annuel
sur la qualité et le prix
du service public*



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE



Sommaire

03 Édito

04 Fiche d'identité

10 Présentation du service

19 l'exploitation des réseaux

44 Maîtrise des rejets non domestiques et lutte contre les pollutions toxiques

48 La station d'épuration Aquapole

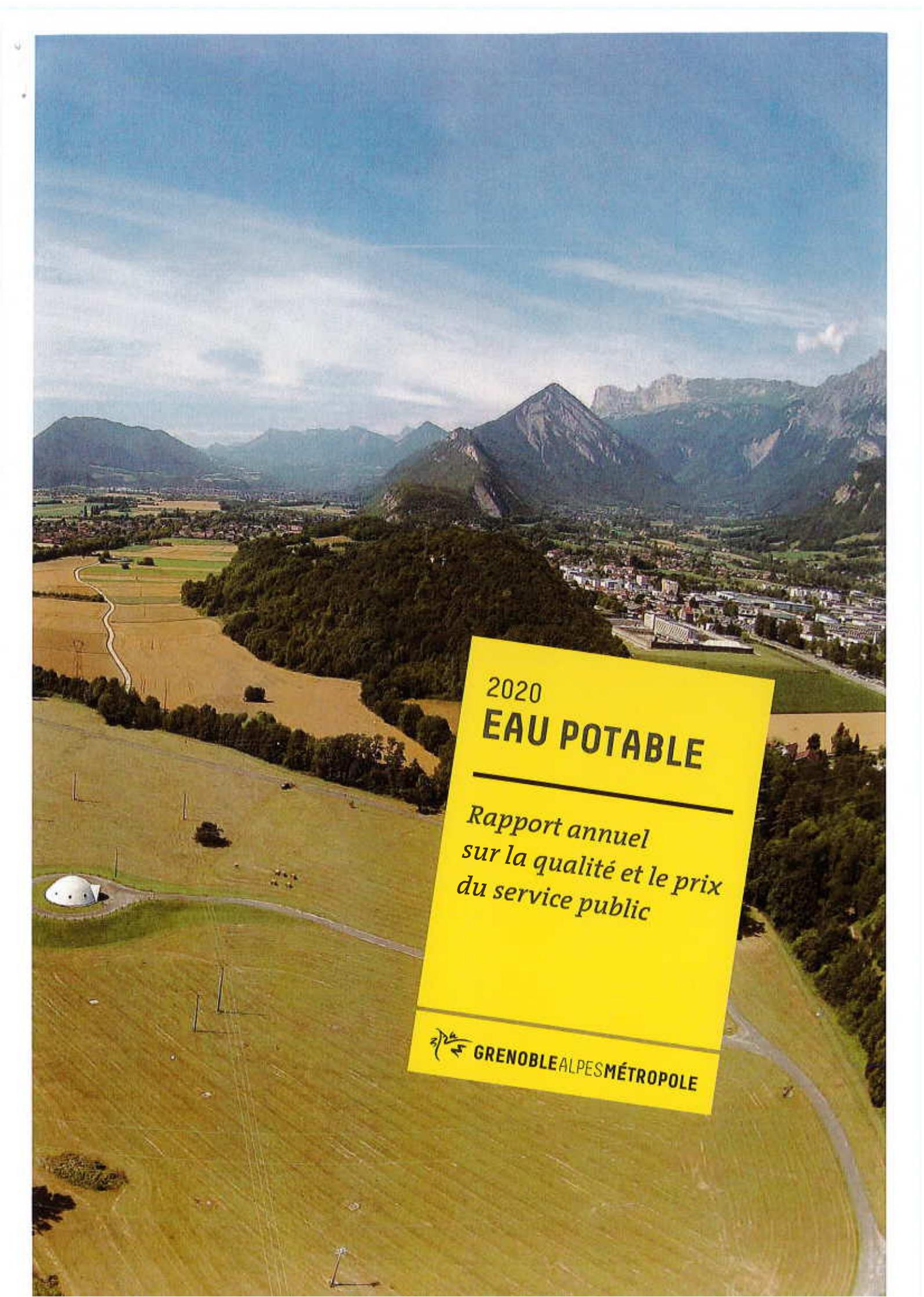
66 Le service public d'assainissement non collectif

73 études et Travaux 2020 programme 2021

94 Tarification et facturation

97 La gestion financière de la régie

110 La Régie assainissement en quelques chiffres



2020
EAU POTABLE

*Rapport annuel
sur la qualité et le prix
du service public*

 **GRENOBLEALPESMÉTROPOLE**